



Sanitaires

Fiche technique

Ultracid

Détartrant sanitaire parfumé

Détergent puissant pour les remises en état des sanitaires :
cuvettes de WC, lavabos, baignoires, carrelages surfaces et robinetteries inox ou chrome
Il laisse une agréable odeur parfumée bouquet.

Mode d'emploi

Remise en état : pur ou dilué à 10 % appliquer le produit, laisser agir 5 minutes, brosser éventuellement puis rincer à l'eau claire.

Entretien journalier : diluer de 0,4 à 1%.

Appliquer le produit sur la surface à nettoyer, essuyer avec une éponge humide ou une chiffonnette.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L,
carton de 12 bidons de 1 L.

Données techniques

- Aspect : liquide limpide rose
- pH < 2
- Densité : 1,09 - 1,11

Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Ne pas utiliser avec les produits oxydants (eau de Javel) ou alcalins.

Ne pas mettre en contact avec des métaux cuivreux.

Ne pas utiliser sur des revêtements sensibles à l'eau et aux acides (marbres, pierre marbrières, bois liège, ...).

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

12-07-2022

Ind. 11 ■

